



# Newsletter

Date 16.12.2014  
Embargo 16.12.2014, 11:00

---

## Nr. 8/14

### **CONTENU**

#### **1. ARTICLES PRINCIPAUX**

- *Baisse des émoluments des offices de la circulation, une nécessité actuelle*
- *Observation du marché «chaleur à distance»: disparités dans les structures tarifaires et le niveau des prix*

#### **2. COMMUNICATIONS**

- *Révision de l'Ordonnance sur les tarifs des émoluments dans le domaine des télécommunications*
- *Taxes pour l'assainissement des eaux usées - Le canton de Genève suit partiellement les recommandations de la Surveillance des prix et limite l'augmentation des tarifs*

#### **3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS**

-



## 1. ARTICLES PRINCIPAUX

### **Baisse des émoluments des offices de la circulation, une nécessité actuelle**

*En 2014, soit pour la deuxième fois depuis 2010, la Surveillance des prix a examiné en détail les émoluments des offices de la circulation en Suisse<sup>1</sup>. La comparaison fait apparaître d'importantes disparités entre les cantons eu égard aux émoluments perçus. Certains cantons aux émoluments élevés présentent une couverture des coûts excessive. Il est donc opportun qu'ils les diminuent. En principe, tout canton qui affiche un indice de financement par les émoluments supérieur à 100 % doit se demander comment rectifier le tir. Les cantons où ces émoluments sont élevés sont invités à engager des mesures pour améliorer leur efficacité et obtenir ainsi de meilleurs résultats dans les futurs comparatifs.*

Le Surveillant des prix procède depuis des années à un examen attentif des émoluments. Il avait analysé en profondeur une première fois, en 2010, les émoluments des offices de la circulation en Suisse.

Les catégories d'émoluments suivantes ont fait l'objet de comparaisons directes:

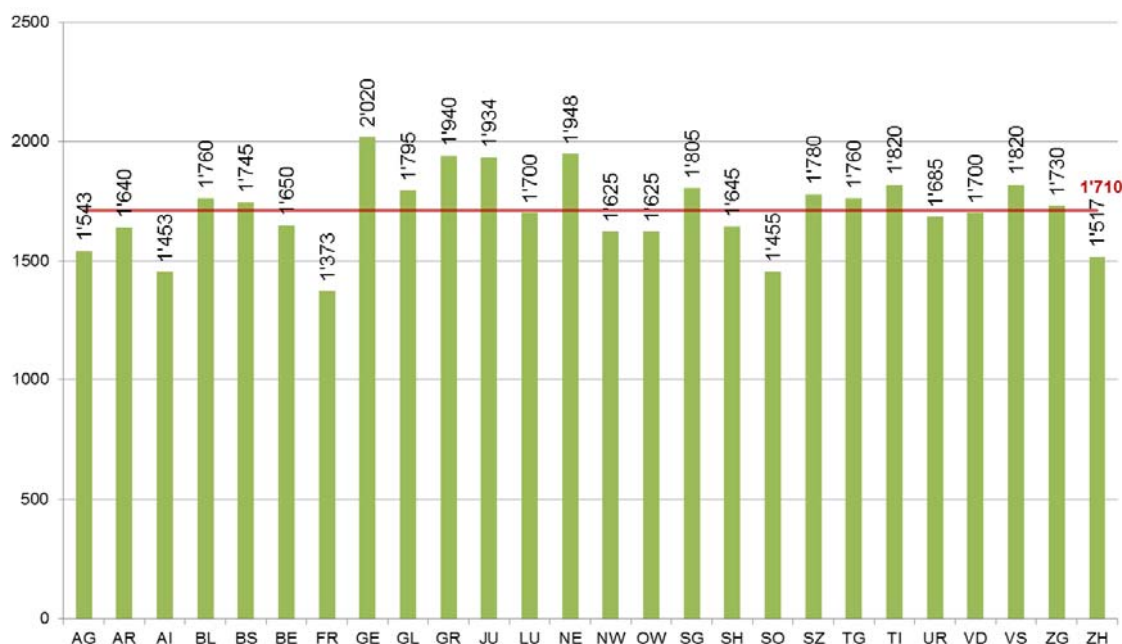
- permis de circulation;
- permis d'élève conducteur;
- permis de conduire de la catégorie B;
- permis de conduire internationaux;
- contrôle périodique du véhicule;
- examen pratique de conduite pour la catégorie B.

Il apparaît que, quelle que soit la catégorie, des *différences marquées existent entre les cantons*. Mais une simple comparaison dans chaque catégorie ne suffit pas à donner une vue d'ensemble. C'est pourquoi, après la première enquête de 2010, deux variantes d'un *modèle simplifié axé sur la durée de vie<sup>2</sup>* ont été retenues pour une évaluation globale. Pour ce faire, la comparaison porte sur les émoluments dont doit théoriquement s'acquitter un conducteur sur une période de 60 ans.

---

<sup>1</sup> Le rapport détaillé peut être consulté sur le site du Surveillant des prix : [www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch).

<sup>2</sup> Modèle «voiture neuve»: le conducteur change de voiture quatre fois dans sa vie, tous les quinze ans. Quatre permis de circulation seront donc délivrés et vingt contrôles du véhicule effectués. Modèle «voiture d'occasion»: le conducteur change de voiture huit fois dans sa vie. Il achète une voiture de 7 ans et demi et l'utilise pendant 7 ans et demi. Huit permis de circulation seront donc délivrés et trente-deux contrôles du véhicule effectués.



Graphique 1 : Comparaison intercantonale des émoluments perçus dans le cadre du modèle «voiture neuve» axé sur la durée de vie, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée

Les émoluments se composent des émoluments perçus pour le permis d'élève conducteur, pour l'examen pratique de conduite et pour le permis de conduire. Viennent s'ajouter le demi-émolument pour le permis de conduire international, quatre fois l'émolument pour le permis de circulation et 20 fois l'émolument pour le contrôle périodique du véhicule.

### Importations directes ayant une incidence sur la concurrence (avec obstacles bureaucratiques)

Comme l'a souligné le rapport sur le franc fort<sup>3</sup> établi par le Surveillant des prix en 2012, les importations parallèles et les *importations directes* ont un effet de discipline sur les prix. Une simplification de la procédure d'homologation n'étant pour l'heure pas à l'ordre du jour de la Confédération pour ces véhicules, la Surveillance des prix a décidé d'inclure également dans le comparatif les émoluments pour les voitures neuves avec et sans COC<sup>4</sup>, et les voitures d'occasion avec et sans COC. Les contrôles importants dans la pratique sont ceux, principalement, des voitures d'occasion avec COC. Certains cantons établissent des distinctions entre les voitures d'occasion avec COC et perçoivent par conséquent des émoluments échelonnés. Une comparaison s'avère donc ardue car il s'agit, en fonction de l'âge et du kilométrage des véhicules, de comparer des émoluments différents. Il s'ensuit ici aussi un résultat très hétérogène, non seulement quant à la forme mais aussi quant aux niveaux des émoluments.

<sup>3</sup> Le rapport détaillé peut être consulté sur le site du Surveillant des prix: [www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch) > Thèmes > Ilot de cherté – Politique de prix.

<sup>4</sup> COC = Certificate of Conformity, certificat de conformité.



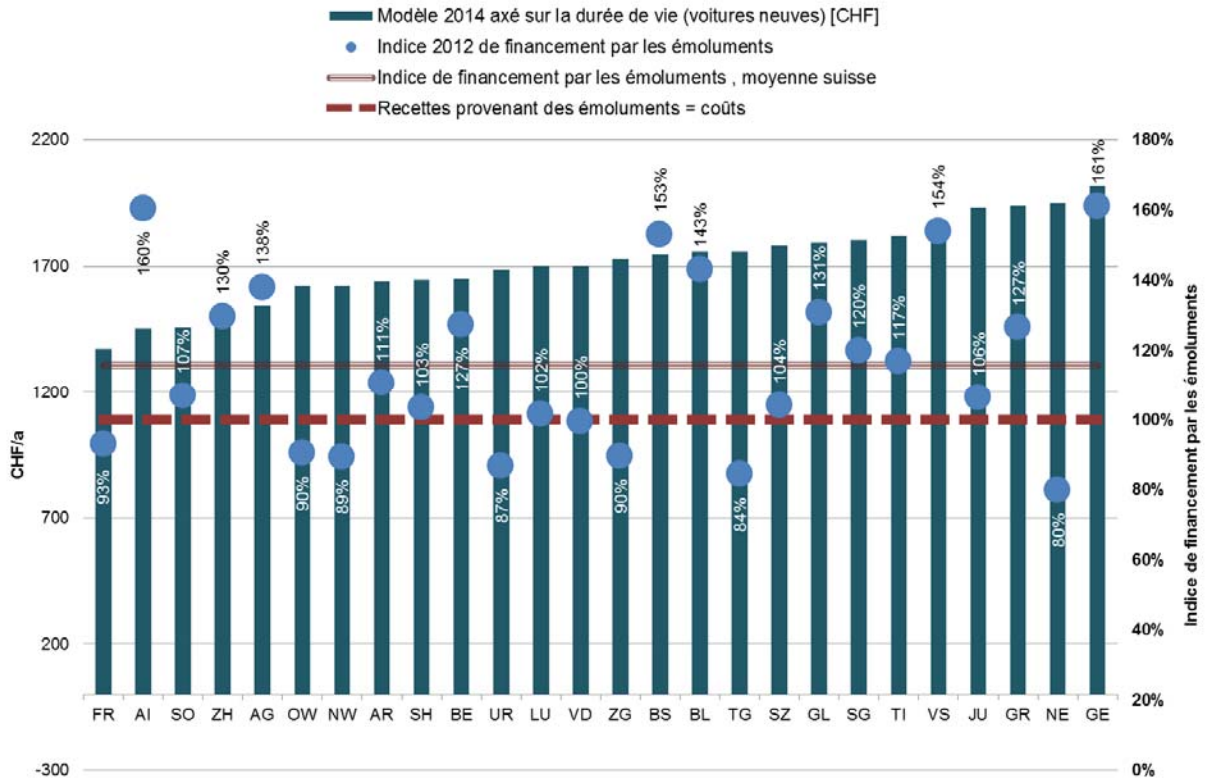
### Indice de financement par les émoluments établi par le DFF

Dans une dernière étape, on recourt à l'indice 2012 de financement par les émoluments du Département fédéral des finances<sup>5</sup>, qui mesure si les recettes provenant des émoluments couvrent les coûts (indice d'env. 100 %) et si les coûts sont couverts de manière excessive (plus de 100 %) ou insuffisante (moins de 100 %). L'objectif est de compléter les données concernant le montant relatif des émoluments en comparaison intercantonale selon le modèle axé sur la durée de vie avec celles relatives au degré de couverture des coûts en tenant compte de l'ensemble des recettes provenant des émoluments. Voici ce qui ressort de l'ajustage de ces deux sources de données:

- Les niveaux d'émoluments et les indices de financement par les émoluments sont *très disparates*. Les émoluments dans les deux modèles axés sur la durée de vie se situent, dans le canton de Genève, environ 50 % au-dessus des émoluments comparables du canton de Fribourg. Neuchâtel présente l'indice de financement par les émoluments le plus faible (80 %), tandis qu'Appenzell Rhodes-Intérieures et Genève affichent, pour 2012, un indice d'environ 160 % et génèrent, clairement des recettes par les émoluments plus élevées que ne l'admettrait le principe de couverture des coûts.
- On ne peut pas déduire que les cantons où les émoluments sont élevés connaissent automatiquement une couverture excessive des coûts et inversement.
- Des cantons aux tarifs relativement avantageux comme Appenzell Rhodes-Intérieures peuvent présenter une forte couverture des coûts. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures a augmenté ses émoluments pour les contrôles périodiques des véhicules depuis le dernier comparatif des émoluments effectué par la SPr en 2010. Une baisse des émoluments serait donc nécessaire pour respecter le principe de couverture des coûts.

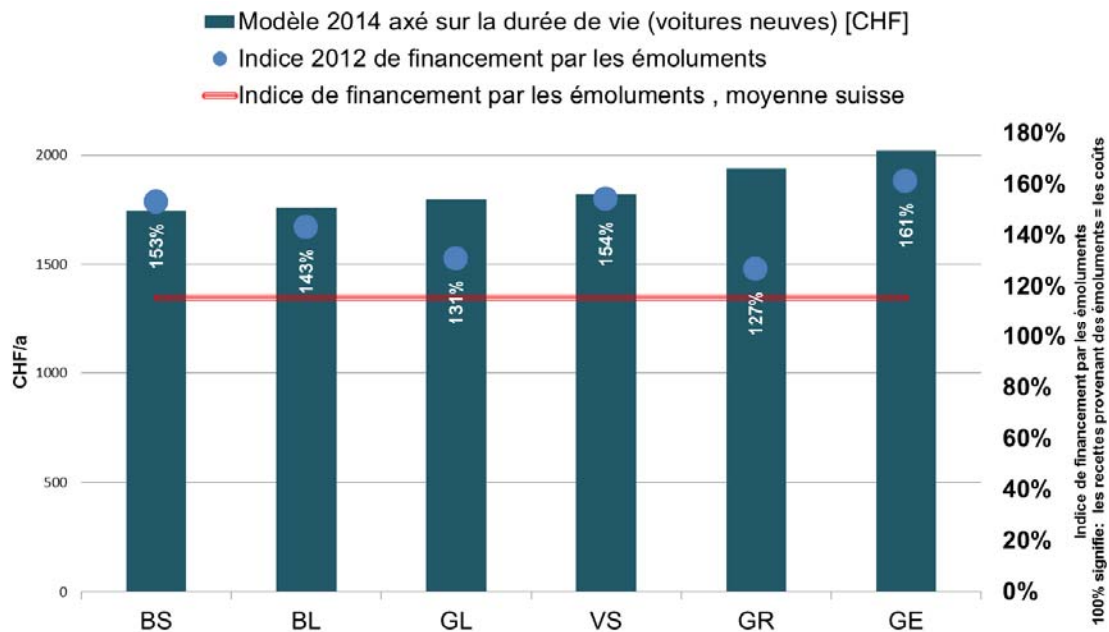
---

<sup>5</sup> Le rapport détaillé est disponible à l'adresse <http://www.efv.admin.ch/f/dokumentation/finanzstatistik/>.



Graphique 2: Montant des émoluments dans le modèle «voiture neuve» axé sur la durée de vie et indice de financement par les émoluments 2014 (classé par montant des recettes provenant des émoluments)

*Il y a notamment lieu d'agir dans les cantons qui facturent non seulement des émoluments élevés, mais affichent une disproportion évidente entre les recettes provenant des émoluments et les coûts effectifs. C'est le cas de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, de Glaris, du Valais, des Grisons et de Genève.*



Graphique 3: Cantons présentant des émoluments élevés dans le modèle 2014 axé sur la durée de vie et des indices de financement par les émoluments au-dessus de la moyenne suisse

Dans le canton de Thurgovie, les émoluments perçus pour le contrôle périodique d'une voiture ont été abaissés à la suite de la recommandation formulée par le Surveillant des prix en 2010. Le Surveillant des prix estime qu'il appartient maintenant aux cantons des deux Bâle, de Glaris, du Valais, des Grisons et de Genève de diminuer leurs émoluments. Les quelque 750 000 véhicules qui y sont immatriculés représentent 18 % de toutes les immatriculations en Suisse.

Dans les autres cantons affichant une couverture excessive des coûts, il importe également d'analyser d'urgence les adaptations d'émoluments permettant de mieux répondre au principe de couverture des coûts. Ainsi, les clients des offices de la circulation pourront à l'avenir, quel que soit le canton, ne s'acquitter que des coûts qu'ils génèrent effectivement. Les cantons où ces émoluments sont les plus élevés sont invités à engager des mesures pour améliorer leur efficacité et obtenir ainsi de meilleurs résultats dans les futurs comparatifs.

[Stefan Meierhans, Stephanie Fankhauser, Nadja Finsterwald]



---

## **Observation du marché «chaleur à distance»: disparités dans les structures tarifaires et le niveau des prix**

*La Surveillance des prix a effectué une enquête sur la structure et le niveau des prix des principaux fournisseurs de chaleur à distance de Suisse. Il en ressort que les structures tarifaires varient fortement, notamment pour ce qui est du prix de l'énergie. Chez certains fournisseurs, celui-ci est davantage basé sur les coûts (renchérissement), chez d'autres, il est couplé au prix d'un autre agent énergétique (pétrole/gaz). Des formes mixtes se rencontrent parfois. Les écarts entre les niveaux de prix sont relativement importants. Les différences peuvent s'expliquer en partie par des facteurs exogènes, mais les divergences sont également considérables en matière de coûts. La surveillance du marché permettra à l'avenir de mieux prendre la mesure des évolutions des tarifs de la chaleur à distance et d'identifier les fournisseurs les plus chers.*

### **1. Introduction**

Après la catastrophe majeure de Fukushima, le Conseil fédéral et le Parlement ont pris la décision de principe de sortir du nucléaire et ont engagé le tournant énergétique. L'objectif est d'assurer un approvisionnement en énergie plus durable afin de réduire les problèmes écologiques et sociaux liés à l'utilisation des énergies fossiles et du nucléaire. La réorientation de la politique énergétique doit ainsi ouvrir la voie à un approvisionnement en énergie résolument basé sur les énergies renouvelables. Dans le cadre de cette évolution, l'utilisation de la chaleur dégagée par les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) gagne en importance.

**L'incinération des déchets en UIOM produit d'importantes quantités de chaleur. Aujourd'hui, dans presque toutes les UIOM de Suisse, cette chaleur est utilisée non seulement pour produire de l'électricité, mais encore de la chaleur à distance sous forme de vapeur d'eau, à des fins de chauffage et de fourniture d'eau chaude pour l'immobilier privé et professionnel. Certaines UIOM vendent aussi leurs rejets thermiques comme chaleur industrielle pour le secteur manufacturier.**

Le besoin en chaleur confort (chauffage, eau chaude) en Suisse est actuellement estimé à 85 TWh<sup>6</sup> par an. On table sur un recul à 45 TWh par an d'ici à 2050, provoqué surtout par l'amélioration constante de l'isolation thermique des bâtiments et le moindre besoin en chaleur de chauffage qui en découle. Le potentiel des énergies renouvelables en matière de chaleur de proximité et à distance atteint en Suisse pas moins de 238 TWh par an, dépassant largement les besoins actuels et à venir de chaleur confort<sup>7</sup>. Les lieux présentant une densité de chaleur importante et ceux pour lesquels la demande est suffisante étant souvent éloignés sur le plan géographique, seule une part relativement réduite du potentiel peut être utilisée. Elle est évaluée à 17,3 TWh par an. **Près de 40 % du besoin de chaleur confort peuvent tout de même être durablement couverts par la chaleur à distance.**

Les UIOM constituent à ce jour la seule source d'énergie à distance utilisée en volumes relativement élevés. La quantité d'énergie produite par an se monte à 3,7 mio. TWh. Les UIOM, au nombre de 30, sont donc les fournisseurs de chaleur à distance les plus importants de Suisse.

---

<sup>6</sup> Un térawattheure correspond à 1 milliard de kilowatts heures. Un kilowatt heure permet par exemple de passer l'aspirateur pendant 25 minutes à une puissance de 2400 watts.

<sup>7</sup> Voir Eicher+Pauli sur mandat de l'Association suisse du chauffage à distance (2014): Livre blanc Chauffage à distance Suisse—Stratégie ASCAD.



## 2. Relevés de la Surveillance des prix

Dans le cadre de l'observation du marché, la Surveillance des prix a récolté au moyen d'un questionnaire envoyé à toutes les UIOM des données relatives aux ventes de chaleur aux consommateurs finaux et aux prix facturés. N'étant ni propriétaires ni exploitants de réseaux de chaleur à distance, certaines UIOM n'ont pas toujours été en mesure de communiquer les informations souhaitées. Un deuxième tour a donc été organisé et quatre autres exploitants de réseau ont été contactés. Un important réseau de chaleur à distance se trouve également dans les alentours de la centrale nucléaire de Beznau. Cet exploitant a lui aussi été pris en compte dans notre observation du marché. Nous considérons ainsi nous être adressés aux réseaux de chaleur à distance les plus importants de Suisse.

A une exception près, tous les exploitants de chaleur à distance consultés ont intégralement rempli notre questionnaire<sup>8</sup>. Sur les 34 réseaux, quatre ne produisent que de la vapeur industrielle<sup>9</sup>. Ils n'ont pas été étudiés plus avant. Nous partons du principe que les forces sont comparables des deux côtés du marché et que le risque d'abus de prix est de ce fait plutôt faible. Fernwärme Emmen SA n'a pas non plus été prise en compte<sup>10</sup>. Ce sont donc 29 réseaux qui ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie.

**Les conditions nécessaires aux UIOM pour fournir de la chaleur à un réseau sont inégales.** Une installation éloignée de la zone construite d'une commune rencontrera par exemple des difficultés. Le transport de chaleur sur de longues distances entraîne des pertes d'efficacité et des coûts élevés. S'il n'est pas possible, l'énergie thermique doit être transformée en énergie électrique pour permettre son acheminement sur de longues distances. Pour des motifs techniques, la transformation d'énergie thermique issue de la vapeur d'eau en énergie électrique implique de lourdes pertes d'énergie; la production d'énergie électrique reste une solution de second choix.

Les chiffres des différentes installations présentés ci-après reflètent aussi partiellement les diverses possibilités de vente de chaleur par les UIOM.

L'**UIOM de Bâle** alimente chaque année le réseau de chaleur à distance pour près d'1 million de MWh, ce qui en fait le fournisseur de chaleur à distance **le plus important** de Suisse. Les réseaux de la ville de **Zurich** (UIOM Hagenholz et Josefstrasse), avec 734 000 MWh par an environ, et ceux des services industriels de **Lausanne**, avec 396 000 MWh par an environ, constituent d'autres fournisseurs de bonne taille. Ces trois fournisseurs produisent pratiquement 50 % du total de l'énergie des 29 réseaux de chaleur à distance analysés dans le présent document. La moitié environ des installations (15) produit par ailleurs moins de 60 000 MWh par an. Ces nombreux petits fournisseurs contribuent pour près de 10 % à la production de chaleur à distance, mais incinèrent un quart des déchets générés en Suisse.

## 3. Résultats de l'analyse

### 3.1 Modèles de tarification

Les modèles de tarification sont souvent formés de trois composantes: le **prix de la puissance** est fixé en fonction de l'infrastructure concrètement nécessaire à l'approvisionnement en chaleur à distance. Il dépend donc des prestations couvertes par les abonnements et est prélevé chaque année. Le **prix de l'énergie** règle le volume d'énergie utilisé. Enfin, la **taxe de raccordement**, qui permet de financer les coûts de raccordement, ou du moins une partie de ceux-ci, est prélevée une seule fois.

<sup>8</sup> L'UIOM Energie SA de Soleure, qui fournit une partie de l'UIOM Zuchwil en deux réseaux de chaleur à distance, n'a pas fourni d'informations complètes pour des raisons de réserve juridique.

<sup>9</sup> Fernwärme Wynenfeld SA et réseaux des UIOM Bazenheid, Thurgovie et Oberwallis.

<sup>10</sup> A partir de l'an prochain, elle ne pourra plus tirer son énergie de l'UIOM Real, celle-ci cessant ses activités.





A l'exception de deux réseaux zurichois de chaleur à distance (Kezo Hinwil et Horgen), les 29 réseaux analysés tiennent compte du prix de la puissance et du prix de l'énergie. Il en découle une très large homogénéité dans la structure de base des modèles de tarification. A l'inverse, les mécanismes d'adaptation des prix divergent énormément – pour peu d'ailleurs qu'ils aient été déterminés.

### **Diverses méthodes d'adaptation des prix...**

Pas moins de quatre réseaux n'emploient aucun mécanisme d'adaptation des prix, **ni pour le prix de la puissance ni pour celui de l'énergie** (Fernwärme Siggenthal SA, Bâle, Lausanne et Refuna/Beznau). C'est le conseil d'administration qui décide du niveau des tarifs. Pour les réseaux de droit public, les tarifs doivent être approuvés par une autorité. Du point de vue des consommateurs, qui sont souvent liés au fournisseur par des contrats de 15 ans ou plus, de tels contrats ouverts peuvent représenter **un risque considérable**.

ewb (Berne) ne dispose pas non plus de méthode formelle et précise d'adaptation des prix de la puissance et de l'énergie dans les cas particuliers. Les prix sont fixés en fonction du **total des coûts** d'un objet de référence chauffé au gaz.

Les 21 installations restantes font appel à des méthodes plus ou moins claires d'adaptation des prix de la puissance et de l'énergie. L'élément le plus remarquable des modèles de tarification des réseaux de chaleur à distance suisses analysés est la **grande variété de méthodes d'adaptation des prix, que ce soit pour le prix de la puissance ou le prix de l'énergie**.

### **...concernant aussi bien le prix de la puissance que...**

Dix réseaux de chaleur à distance ont directement lié leurs prix de la puissance à l'**indice des prix à la consommation**: EBM/Oftringen, Bienne, Thoun, Untervaz, St-Gall, Regio Energie/Zuchwil, l'UIOM Energie AG Luterbach et Derendingen/Zuchwil, Teris/Giubiasco et Zurich.

La situation est semblable à Genève, où le prix de la puissance du réseau genevois Cadiom SA est rattaché à l'**indice des prix à la consommation** de Genève, tandis que le deuxième réseau de la région (Cadsig SA) a choisi de ne faire dépendre de cet indice que la partie entretien du prix de base.

Différents autres réseaux prévoient **également l'arrimage à un indice**. A Niederurnen, l'évolution du prix de la puissance découle des coûts d'exploitation indépendants du combustible d'un chauffage au mazout. Les réseaux neuchâtelois de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Colombier peuvent procéder à des adaptations selon l'indice des prix des machines calculé par Swissmem. A Buchs SG, le prix de la puissance peut varier en fonction des coûts des capitaux et d'entretien. A Winterthur et Dietikon, les réseaux ont arrimé le prix de la puissance à l'indice partiel des installations de chauffage et de climatisation de l'indice zurichois des prix à la construction.

La plus grande prévisibilité en matière de prix de la puissance est offerte aux clients de chaleur à distance du Groupe E SA, qui exploite le réseau de chaleur à distance rattaché à l'UIOM de Fribourg. Le prix de la puissance y est **fixe**.



### ...le prix de l'énergie

Si le prix de la puissance est donc souvent lié à un indice des prix à la consommation, le **prix de l'énergie est, lui, fréquemment couplé au prix du mazout**. Sur les 21 réseaux, sept font directement dépendre leur prix de l'énergie des variations du prix du mazout (Bienne, Cadsig/Genève, Niederurnen, St-Gall, Zurich, Hinwil et Buchs SG). Le chauffage au mazout est alors considéré comme identique à l'approvisionnement en chaleur à distance et son prix fait office de référence. Une logique similaire est appliquée par le réseau Cadbar/Colombier, où le prix de l'énergie est directement rattaché au prix du gaz.

Inversement, sept autres réseaux (Untervaz, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Regio Energie, l'UIOM Energie SA Derendingen, Giubiasco et, selon leurs propres dires, Satom) associent directement leur prix de l'énergie à l'**indice national des prix à la consommation**. Il semble que les prix de l'énergie soient ici davantage fonction des coûts que des prix des agents énergétiques alternatifs. De même, Cadiom SA à Genève calcule ses prix de l'énergie plutôt selon les coûts. Le prix de l'énergie y dépend de l'indice genevois des prix à la consommation et des coûts de l'approvisionnement en chaleur. Une dernière variante de politique des prix basée sur les coûts est appliquée à Dietikon, où le prix de l'énergie (comme d'ailleurs le prix de la puissance) est corrélé à l'indice de chauffage et de climatisation de l'indice zurichois des coûts de la construction.

Deux réseaux de chaleur à distance **mêlent** des prix basés sur les coûts et des prix fonction du marché. A Thounne, le prix de l'énergie est rattaché à la fois à l'indice des prix à la consommation (IPC) et au prix du gaz. A Fribourg, il dépend des coûts d'incinération de l'UIOM, de l'IPC et du prix de l'électricité.

Enfin, deux autres réseaux lient l'évolution du prix de l'énergie à **plusieurs agents énergétiques**: mazout et électricité pour le réseau EMB et évolution des prix des trois agents bois, pétrole et électricité pour le réseau de chaleur à distance de l'UIOM Energie AG Luterbach.

### 3.2 Niveau des prix

La diversité des modèles de tarification rend difficile les comparaisons de prix entre les différents fournisseurs. Nous avons par conséquent défini des types de ménages et d'entreprises en fonction de leur profil de consommation et calculé les coûts énergétiques par kWh de chaque type<sup>11</sup>. Le graphique ci-après montre que **les prix ainsi calculés varient énormément**.

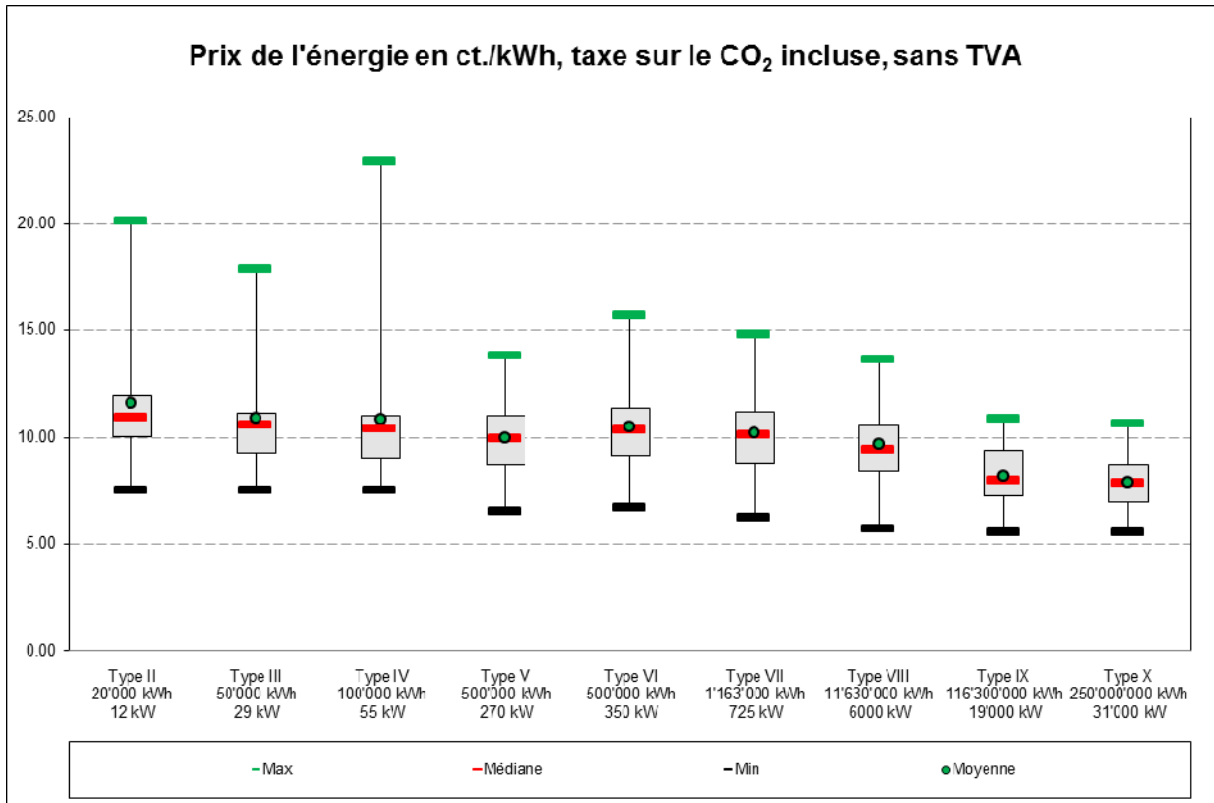
Ces variations s'expliquent en partie par des différences au niveau des **agents caloporteurs**, de la **densité de chaleur** de la zone à approvisionner, des **taxes de raccordement**, du **réseau**, de l'**effectif** des abonnés, des **interfaces** avec les clients, de la **durée d'amortissement** et des **taux d'intérêt**.

A l'exclusion de ces facteurs, on constate que les UIOM Energie et Viteos Neuchâtel appliquent des tarifs comparativement élevés quel que soit le profil de consommation de leurs clients. Cadsig à Genève se révèle aussi relativement cher pour les ménages importants, de même que Groupe E pour les entreprises. Enfin, Trimmis est également assez cher pour les clients grandes entreprises.

<sup>11</sup> Pour ce qui est de la définition des catégories de consommation, consulter les pages du site internet de la Surveillance des prix consacrées à la comparaison des prix du gaz : <http://prixgaz.monsieur-prix.ch/web/index.asp>.



Par comparaison, les ménages qui ont la possibilité de se faire approvisionner en chaleur par Gemeindewerke Horgen paient moins. Il en va globalement de même pour les entreprises et les ménages clients de Stadtwerke Winterthur et de Limeco à Dietikon.



Graphique 4 : Prix de l'énergie en ct./kWh, taxe sur le CO<sub>2</sub> incluse, sans TVA

### 3. 3 Résumé et perspective

L'analyse de la Surveillance des prix a mis en évidence la grande diversité des structures tarifaires, notamment pour ce qui est du prix de l'énergie, que certaines installations fondent davantage sur les coûts (renchérissement), tandis que d'autres le couplent plutôt à l'évolution d'un autre agent énergétique (pétrole/gaz). Certaines formes enfin relèvent de plusieurs systèmes. Les prix présentent des niveaux très disparates.

La surveillance du marché permettra à M. Prix de mieux évaluer à l'avenir les adaptations des tarifs de la chaleur à distance, d'identifier les fournisseurs les plus chers et de fournir des avis et appréciations aux décideurs politiques.

[Stefan Meierhans, Jörg Christoffel]



## 2. COMMUNICATIONS

### **Révision de l'Ordonnance sur les tarifs des émoluments dans le domaine des télécommunications**

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a révisé son Ordonnance sur les tarifs des émoluments dans le domaine des télécommunications (RS 784.106.12). A l'origine, il était prévu que l'émolument pour la gestion et le contrôle technique du spectre des fréquences soit augmenté de 50 pourcent à Fr. 144 par année. Le DETEC a pour l'instant repoussé cette modification à une date indéterminée. Le Surveillant des prix s'est opposé à cette augmentation. Plusieurs dizaines de personnes se sont adressées à lui pour se plaindre de cette augmentation.

[Catherine Josephides Dunand]

### **Taxes pour l'assainissement des eaux usées - Le canton de Genève suit partiellement les recommandations de la Surveillance des prix et limite l'augmentation des tarifs**

Ces dernières années, dans le cadre du projet de révision du financement de l'assainissement des eaux du canton de Genève, la Direction générale de l'eau (DGEau) et les Services Industriels de Genève (SIG) ont étroitement collaboré avec la Surveillance des prix, qui a ainsi pu fournir ses indications dans la première phase d'élaboration du projet déjà. Le préavis que la Surveillance des prix a adressé en 2012 au Conseil d'Etat genevois a contribué à baisser d'environ 30 % le niveau des nouvelles taxes pour le financement du réseau secondaire prévu dans le projet initial. Le 26 novembre 2014, le Conseil d'Etat genevois a par ailleurs informé le Surveillant des prix de la décision de suivre partiellement ses recommandations de septembre 2014. Les consommateurs bénéficieront ainsi d'une réduction supplémentaire globale moyenne de 3 centimes par mètre cube d'eau potable facturé. L'économie réalisée par la limitation des tarifs peut globalement être estimée à environ 10 millions de francs par an jusqu'en 2019. La Surveillance des prix considère toutefois qu'un amortissement des collecteurs du réseau secondaire plus en rapport avec leur véritable durée d'utilité ainsi que des mesures plus souples d'amortissement du surendettement du réseau primaire auraient permis de réduire de manière encore plus importante le niveau des nouveaux tarifs. Plus d'informations sous: [Taxes pour l'assainissement des eaux usées - Le canton de Genève suit partiellement les recommandations de la Surveillance des prix et limite l'augmentation des tarifs.](#)

[Andrea Zanzi]



### 3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-

**Contact/questions:**

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 058 462 21 03

Rudolf Lanz, Responsable droit et communication, tél. 058 462 21 05